



REPUBLIQUE FRANCAISE

Mairie de

Pressagny l'Orgueilleux

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **24 juillet 2025 à 19h00** - Date de convocation : **17 juillet 2025**
Président : **Monsieur Pascal MAINGUY, Le Maire**

Secrétaire de séance : **Mme Chantal ANDRIEUX**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	13	13

Membres présents à la séance : Mmes, MM. MAINGUY, ANDRIEUX, DESCHAMPS, GLEIZES, INIGO, LE LAN-LE LUYER, MAGNAUDEIX, VAUZOU, formant la majorité des membres en exercice

Membres absents excusés ayant donné pouvoirs : Mmes, MM. CARRIER (pouvoir à C. GLEIZES), Christian GUION (pouvoir à E. DESCHAMPS), Lionel LOCHON (pouvoir à P. MAINGUY), Gilles GILLET (pouvoir à C. INIGO), WECKSTEIN (pouvoir à C. ANDRIEUX)

CONVENTION AVEC LA CAUE 27 – DL 35/2025

M. le Maire présente aux membres du conseil un projet de convention avec la CAUE 27, pour accompagner la commune dans la définition d'un cahier des charges de cession du foncier dans l'objectif d'affiner le projet d'urbanisation du terrain de la Croix Rouge afin de respecter l'intégration dans l'environnement.

Le coût de cette convention s'élèvera à 4 800 €.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil autorisent M. le Maire à signer la convention avec le CAUE 27.

Vote : unanimité

Le Maire, Pascal MAINGUY

